

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) :

M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 02 décembre 2024- Date d'affichage : 02 décembre 2024

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AUX USAGERS EXTERIEURS DU COLLEGE- NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département exerce la compétence de restauration scolaire depuis le 1^{er} janvier 2005. Le Département autorise le collège à fournir des repas à des collectivités ou organismes extérieurs dans le cadre de conventions et sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration du collège.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à établir entre le Département le Collège Jean Pujo et la Commune de Saint Etienne de Baigorri.

Après en avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **DÉCIDE** d'établir cette convention entre le Département, le collège Jean Pujo et la Commune de Saint Etienne de Baigorri.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs ci-annexée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 19/12/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 19/12/2024

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

